DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Lave

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance: Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 28 mai 2019

PUBLIE LE: 5 juin 2019

Délibération n°280519-1 : Approbation du Procès verbal de la séance du 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le vingt et un mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 MAI 2019

PRESENTS

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PORT-MARLY
Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes : 3

QUORUM : 4

Déléqués présents : 8

<u>Délégués comptant pour le vote</u> : 5 pour le compte administratif 2018

5 pour l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande 6 pour les autres délibérations

SI MONTE-CRISTO / CS -280519-1

OBJET: PROCES-VERBAL DU COMITÉ DU 28 MARS 2019

RAPPORTEUR: Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 11 du règlement intérieur du syndicat intercommunal ;

CONSIDERANT que le procès-verbal du comité du 28 mars 2019 a été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal du comité du 28 mars 2019.

Fait à Marly-le-Roi, le 1/6/19

Transmis en préfecture et affiché le 5/06/19

Pour extrait conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal